

Publiée le 12 mars 2024

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 février 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Cindy CLOP, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2024_19

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra la mise à jour des autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°1

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
011	6168	Autres primes d'assurances		34 000,00		
011	611	Contrats de prestations de services	34 000,00			
		opérations d'ordres				
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Totaux		34 000,00	34 000,00	-	-
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total fonctionnement					-	-

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		54 547,46		
20	2031	Frais d'études		113 100,00		
21	2128	Autres agencements et aménagements	167 647,46			
		opérations d'ordres				
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Totaux		167 647,46	167 647,46	-	-
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total investissement					-	-

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de la ville 2024 voté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2023,

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.